

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 435(E) Revêtement en béton

Date de révision: 14.06.2022

Page 1 de 18

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

435(E) Revêtement en béton

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Scelle et protège le béton et autres surfaces maçonnées contre les détériorations et les attaques.

###### Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Chesterton International GmbH	
Rue:	Am Lenzenfleck 23	
Lieu:	D-85737 Ismaning GERMANY	
Téléphone:	+49 89 99 65 46 - 0	Téléfax: +49 89 99 65 46 - 50
e-mail:	eu-sds@chesterton.com	
e-mail (Interlocuteur):	eu-sds@chesterton.com	
Internet:	www.chesterton.com	
Service responsable:	eu-sds@chesterton.com	

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49(0) 551 - 1 92 40 (GIZ-Nord, 24h)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226  
Skin Irrit. 2; H315  
Eye Irrit. 2; H319  
STOT SE 3; H335  
STOT SE 3; H336  
STOT RE 2; H373  
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

###### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas - non spécifié  
xylène

2-ethoxy-1-methylethyl acetate

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 435(E) Revêtement en béton

Date de révision: 14.06.2022

Page 2 de 18

#### Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
64742-95-6	Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas - non spécifié			25 -< 50 %
	918-668-5	649-356-00-4	01-2119455851-35	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H335 H336 H304 H411 EUH066			
1330-20-7	xylène			10 -< 25 %
	215-535-7	601-022-00-9	01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304			
54839-24-6	2-ethoxy-1-methylethyl acetate			5 -< 10 %
	259-370-9	603-177-00-8	01-2119475116-39	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			1 -< 5 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 435(E) Revêtement en béton

Date de révision: 14.06.2022

Page 3 de 18

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
64742-95-6	918-668-5	Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas - non spécifié	25 -< 50 %
		par inhalation: CL50 = > 4,96 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 3160 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
1330-20-7	215-535-7	xylène	10 -< 25 %
		par inhalation: CL50 = 6700 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 12126 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3523 mg/kg	
54839-24-6	259-370-9	2-ethoxy-1-methylethyl acetate	5 -< 10 %
		par inhalation: CL50 = > 6,99 mg/l (vapeurs)	
64-17-5	200-578-6	alcool éthylique, éthanol	1 -< 5 %
		par inhalation: CL50 = 124,7 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = 10470 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 50 - 100	

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

###### Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

###### Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

###### Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau/au savon.

###### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

###### Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.  
NE PAS faire vomir.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

###### Moyens d'extinction appropriés

- mousse résistante à l'alcool
- Jet d'eau pulvérisée
- Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 435(E) Revêtement en béton

Date de révision: 14.06.2022

Page 4 de 18

- Extincteur à sec

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

- Monoxyde de carbone
- Dioxyde de carbone
- Oxydes d'azote (NOx)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie Vêtement de protection. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Remarques générales

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Assurer une aération suffisante.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Colmater les bouches de canalisations. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

##### Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Évacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 435(E) Revêtement en béton

Date de révision: 14.06.2022

Page 5 de 18

inflammables. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

#### Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### Information supplémentaire

Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

##### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de:

Aliments pour humains et animaux

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir à l'écart de:

- Gel

- Forte chaleur

- Humidité

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	

##### Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
1330-20-7	Xylènes (mélange d'isomères)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 435(E) Revêtement en béton

Date de révision: 14.06.2022

Page 6 de 18

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64742-95-6	Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas - non spécifié			
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1286,4 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	837,5 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1066,67 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1152 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	178,57 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	640 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	150 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	25 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	32 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	11 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	11 mg/kg p.c./jour
1330-20-7	xylène			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	221 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	65,3 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	221 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	442 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	442 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	212 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	65,3 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	260 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	260 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	125 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour
	,			
54839-24-6	2-ethoxy-1-methylethyl acetate			
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	2366 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	152 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	103 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	181 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1420 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	62 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	13,1 mg/kg p.c./jour

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 435(E) Revêtement en béton

Date de révision: 14.06.2022

Page 7 de 18

64-17-5	alcool éthylique, éthanol		
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	87 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	206 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	343 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	950 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1900 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	114 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	950 mg/m <sup>3</sup>

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 435(E) Revêtement en béton

Date de révision: 14.06.2022

Page 8 de 18

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
1330-20-7	xylène	
Eau douce		0,327 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,327 mg/l
Eau de mer		0,327 mg/l
Sédiment d'eau douce		12,46 mg/kg
Sédiment marin		12,46 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		6,58 mg/l
Sol		2,31 mg/kg
54839-24-6	2-ethoxy-1-methylethyl acetate	
Eau douce		2 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		2 mg/l
Eau de mer		0,2 mg/l
Sédiment d'eau douce		8,2 mg/kg
Sédiment marin		0,82 mg/kg
Intoxication secondaire		117 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		62,5 mg/l
Sol		0,67 mg/kg
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	
Eau douce		0,96 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		2,75 mg/l
Eau de mer		0,79 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,6 mg/kg
Sédiment marin		2,9 mg/kg
Intoxication secondaire		380 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		580 mg/l
Sol		0,63 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés  
procédé de pulvérisation: Porter un équipement de protection du visage.

##### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués: EN ISO 374



## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 435(E) Revêtement en béton

Date de révision: 14.06.2022

Page 9 de 18

NBR (Caoutchouc nitrile),

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: Epaisseur du matériau des gants:  $\geq$  0,4 mm, Temps de pénétration >480 min

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: Epaisseur du matériau des gants:  $\geq$  0,1 mm,

Temps de pénétration > 30 min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

#### Protection de la peau

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).

procédé de pulvérisation: Combinaison de protection contre les substances chimiques

#### Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

#### Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	transparent
Odeur:	caractéristique

#### Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	~ 136 °C
Point de sublimation:	Aucune donnée disponible
Point de ramollissement:	Aucune donnée disponible
Point d'écoulement:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	~ 24 °C

#### Inflammabilité

solide/liquide:	Aucune donnée disponible
gaz:	Aucune donnée disponible

#### Dangers d'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Limite inférieure d'explosivité:	~ 0,6 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	~ 9,8 vol. %
Température d'auto-inflammation:	~ 235 °C

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 435(E) Revêtement en béton

Date de révision: 14.06.2022

Page 10 de 18

#### Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Température de décomposition:

Aucune donnée disponible

pH-Valeur:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

~ 900 mPa·s

(à 23 °C)

Hydrosolubilité:

non déterminé

#### Solubilité dans d'autres solvants

Aucune information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau:

non déterminé

Pression de vapeur:

Aucune donnée disponible

Densité:

~ 1 g/cm<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative:

Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

##### Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

##### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

##### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 435(E) Revêtement en béton

Date de révision: 14.06.2022

Page 11 de 18

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### ETAmél calculé

ATE (cutanée) 4583,3 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 45,83 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 6,250 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-95-6	Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas - non spécifié				
	orale	DL50 mg/kg > 5000	Rat	Study report (1986)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg > 3160	Lapin	Study report (1984)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l > 4,96	Rat	Study report (1992)	OECD Guideline 403
1330-20-7	xylène				
	orale	DL50 mg/kg 3523	Rat	Study report (1986)	EU Method B.1
	cutanée	DL50 mg/kg 12126	Lapin	Publication (1962)	Single dermal dose under occlusion follo
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 6700 mg/l	Rat	Toxicol Appl Pharmacol 33:543-558. (1975)	EU Method B.2
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
54839-24-6	2-ethoxy-1-methylethyl acetate				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l > 6,99	Rat	Study report (1985)	OECD Guideline 403
64-17-5	alcool éthylique, éthanol				
	orale	DL50 mg/kg 10470	Rat	Study report (1976)	OECD Guideline 401
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l 124,7	Rat	Study report (1980)	OECD Guideline 403

#### Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas - non spécifié; xylène)

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas - non spécifié)

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 435(E) Revêtement en béton

Date de révision: 14.06.2022

Page 12 de 18

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (xylène)

#### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **11.2. Informations sur les autres dangers**

##### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée disponible

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### **12.1. Toxicité**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 435(E) Revêtement en béton

Date de révision: 14.06.2022

Page 13 de 18

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
64742-95-6	Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas - non spécifié					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 9,2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Study report (1994)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 7,9 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report (2006)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 3,2 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1994)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l 1,228	28 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)	The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l 2,144	21 d	Daphnia magna	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)	The aquatic toxicity was estimated by a
1330-20-7	xylène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 8,4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Ecotoxicology and Environmental Safety.	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 4,9 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	Ecotoxicology and Environmental Safety.	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l > 3,4	48 h	Ceriodaphnia dubia	Ecotoxicology and Environmental Safety 3	other: US EPA 600/4-91-003
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l > 1,3	56 d	Oncorhynchus mykiss	Appl. Sci. Branch, Eng. Res. Cent. Denve	Fish were exposed in artificial streams
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l 1,17	7 d	Ceriodaphnia dubia	Ecotoxicology and Environmental Safety 3	other: US EPA 600/4-91-003
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l) > 175	0,5 h	Boue activée	Research Journal WPCF 60(10) 1850-1856 (	OECD Guideline 209
54839-24-6	2-ethoxy-1-methylethyl acetate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 680 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Study report (1986)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l > 100	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (1997)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 110 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l >= 100	21 d	Daphnia magna	Review article or handbook (1998)	OECD Guideline 211
64-17-5	alcool éthylique, éthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 15400	96 h	Lepomis macrochirus	Bulletin of Environmental Contamination	other: EPA-660/3-75-00 9, 1975

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 435(E) Revêtement en béton

Date de révision: 14.06.2022

Page 14 de 18

	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r ca. 22000 mg/l	96 h	Raphidocelis subcapitata	Ecotoxicology and Environmental Safety 7	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 10000 mg/l	48 h	Daphnia magna	Water Research 23(4): 495-499 (1989)	other: DIN 38412 Teil 11
	Toxicité pour les poissons	NOEC > 79 mg/l	100 d	Oryzias latipes	Environmental Toxicology and Chemistry,	Chronic effects of substance on reproduc
	Toxicité pour les algues	NOEC 5400 mg/l	5 d	Skeletonema costatum	Environ Toxicol Chem 8(5):451-455. (1989)	Study to determine the sensitivity of a
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 2 mg/l	10 d	Ceriodaphnia dubia	Arch Environ Contam Toxicol 20(2):211-21	Follows the basic methodology for the th

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance	Valeur	d	Source
	Méthode			
	Évaluation			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	97%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64742-95-6	Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas - non spécifié	>= 2,92
1330-20-7	xylène	3,2
54839-24-6	2-ethoxy-1-methylethyl acetate	0,76
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	-0,77

#### FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64742-95-6	Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas - non spécifié	>= 39,8		REACH Registration D
1330-20-7	xylène	> 5,5 - < 12,2	Oncorhynchus mykiss	Appl. Sci. Branch, E
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	1	Cyprinus carpio	Comparative Biochemi

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 435(E) Revêtement en béton

Date de révision: 14.06.2022

Page 15 de 18

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### **12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

##### **Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### **L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### **Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1263
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	PEINTURES
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	163 367 650
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

#### **Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1263
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	Peintures
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	163 367 650
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

#### **Transport maritime (IMDG)**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 435(E) Revêtement en béton

Date de révision: 14.06.2022

Page 16 de 18

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1263
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	PAINT
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3
Dispositions spéciales:	163, 223, 367, 955
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-E, S-E

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1263
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	PAINT
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3
Dispositions spéciales:	A3 A72 A192
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 L
Passenger LQ:	Y344
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Oui
Matières dangereuses:	solvent naphta

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

2004/42/CE (COV): 500 g/l



## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 435(E) Revêtement en béton

Date de révision: 14.06.2022

Page 17 de 18

Sous-catégorie selon la directive  
2004/42/CE:  
Indications relatives à la directive  
2012/18/UE (SEVESO III):

Revêtements monocomposants à fonction spéciale - revêtements en  
phase solvant, Valeur limite COV: 500 g/l  
E2 Danger pour l'environnement aquatique

#### Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des  
jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par  
le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les  
femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur  
l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole); naphta à point d'ébullition bas - non spécifié  
xylène  
2-ethoxy-1-methylethyl acetate  
alcool éthylique, éthanol

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### 435(E) Revêtement en béton

Date de révision: 14.06.2022

Page 18 de 18

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

SVHC: Substance of Very High Concern

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Information supplémentaire

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*